



Mot du président



Bonjour,

Nous voilà déjà en mai, le dernier droit de l'année scolaire est bien entamé, cette période exigeante qui en est une d'évaluation, de correction et de bilan de fin d'année.

Cette période peut également en être une de changement puisque le mois de mai est celui des différentes séances d'affectation. À cet effet, il est important de consulter l'échéancier transmis par la commission scolaire afin de ne pas « dépasser » les dates limites pour l'inscription aux différentes séances et l'accès aux différents formulaires.

Du point de vue politique, il semble bien que le gouvernement entend modifier le projet de loi 86, ce qui n'est pas une mauvaise chose puisque ce projet modifiait surtout les structures sans nécessairement alléger le processus bureaucratique entourant les différents aspects de la Loi sur l'instruction publique (convention de gestion, reddition de comptes, projet éducatif, etc.). Inutile de préciser que nous resterons attentifs à la suite des développements.

Malheureusement, nos docteurs ministres semblent encore trop occupés à gérer et à étaler leurs augmentations salariales que de se préoccuper de l'éducation. Même si à chaque semaine, différents acteurs sociaux font des sorties médiatiques pour dénoncer l'état des lieux (besoin de services pour les élèves, besoin d'investir dans les infrastructures, etc.), le gouvernement semble plus intéressé à vendre des avions. Sans crier au loup, pour l'éducation : « il n'y a pas de quoi s'envoyer en l'air! »

*Jean-Louis Bray,
président*

La suppléance

Les ententes locales prévoient un ordre d'attribution de la suppléance :

- secteur jeune : clause 8-7.11
- secteur de la formation professionnelle : clause 13-10.15
- secteur de la formation générale des adultes : clause 11-10.11

Veuillez nous informer si cet ordre n'est pas respecté.

*Michel Lévesque,
vice-président*



Comité de participation des enseignantes et enseignants (CPE)

La fin d'année approche à grands pas, n'oubliez pas que, dans les compétences du CPE et selon la clause 4-2.03, vous devez être consultés, entre autres, sur les points suivants :

- les critères de formation de groupes autres que le nombre d'élèves par groupe (point 5);
- l'organisation de la surveillance des élèves (point 12);
- le contenu des journées pédagogiques (point 15); *
- le choix des dates des journées pédagogiques locales (point 16);
- l'utilisation des locaux de l'établissement (point 17);
- l'organisation et la surveillance des sessions d'examens (point 18).

Il ne faut pas négliger les autres points de consultation prévus dans l'entente locale.

Si votre direction d'école est en désaccord avec votre proposition, elle doit motiver par écrit sa position dans les dix (10) jours ouvrables.

* N'oubliez pas le contenu des journées pédagogiques en début d'année scolaire 2016-2017.

*Lucie Durocher,
vice-présidente*



Libérations pour corrections des épreuves obligatoires ministérielles

EXAMENS DE JUIN

Le MEES vient de reconduire sa mesure afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoires. Ce dernier accorde les allocations suivantes.

- Une allocation correspondant à **une journée de suppléance** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de la **4^e année du primaire**;
- Une allocation correspondant à **une journée de suppléance** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, et de mathématique de la **6^e année du primaire**;
- Une allocation correspondant à **une demi-journée de suppléance par groupe d'élèves** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la **2^e année du secondaire**.

Les journées de libération sont pour vous soutenir dans votre correction. La direction d'école ne peut vous obliger à prendre ces journées de correction en correction collective.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

*Lucie Durocher,
vice-présidente*



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)

DÉCOUVREZ LA CAISSE DE L'ÉDUCATION :

CELLE QUI VOUS RESSEMBLE PLUS QUE TOUT.

- + CONÇUE POUR LE PERSONNEL
DE L'ÉDUCATION
- + DES AVANTAGES EXCLUSIFS
- + DES SOLUTIONS ADAPTÉES

COMMUNIQUEZ AVEC NOTRE ÉQUIPE DÈS
MAINTENANT POUR BÉNÉFICIER DES AVANTAGES
EXCLUSIFS OFFERTS À LA CAISSE DE L'ÉDUCATION.

1 877 442-EDUC (3382)

DESJARDINS.COM/CAISSEEDUCATION



OUVREZ UN COMPTE EN LIGNE MAINTENANT, C'EST AVANTAGEUX !



Desjardins
Caisse de l'Éducation



Votre passion,
notre devoir!



Journée internationale de lutte contre l'homophobie 17 mai

Vous êtes invité à une levée officielle du drapeau arc-en-ciel LGBT qui aura lieu le 17 mai 2016 à 9 h devant l'édifice du SERM en présence des membres du comité pour la diversité sexuelle, des membres du Conseil exécutif et Le Néo.

Merci de votre participation à cette journée.

*Gino Galardo, secrétaire-trésorier
Responsable du comité pour la diversité sexuelle*



Nouvel espace offert à nos membres pour partager toute offre relative aux échanges poste à poste entre commissions scolaires



Échange poste à poste permanent disponible à la Commission scolaire des Samarres

Si vous souhaitez travailler à la Commission scolaire des Samarres en enseignement au primaire et vous êtes permanent à la Commission scolaire des Affluents, cette offre peut vous intéresser.

Je détiens présentement un poste au secteur régulier en enseignement au primaire. Je suis intéressée par un poste à la Commission scolaire des Affluents.

Ne manquez pas votre chance, échangez avec moi.

Vous pouvez communiquer avec moi par courriel pour plus d'informations :
carole.belanger@cda.ca



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)



...ça se fête !

Des ristournes de 30\$ seront versées à partir de l'automne 2016 pour les polices d'assurance auto ou habitation en vigueur au 31 mars 2016 et pour toutes les nouvelles polices souscrites avant le 31 décembre 2016*.



Assureur choisi par le CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737

csq.lapersonnelle.com



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
* Ces ristournes seront versées pour toutes les nouvelles polices d'assurance auto ou habitation souscrites en 2016, et en vigueur au 31 décembre 2016, ou prenant effet en 2017.



- Assemblée d'affectation, mutation obligatoire, supplantation désistement : 10 mai 2016 à 17 h
- Invitation aux enseignantes et enseignants à statut précaire inscrits sur la liste de priorité : 11 mai 2016 à 17 h
- Assemblée de mutation volontaire dans le même champ : 25 mai 2016 à 17 h
- Conseil des déléguées et délégués : 25 mai 2016
- Assemblée de mutation volontaire en changement de champ et discipline : 31 mai 2016 à 17 h
- Invitation aux enseignants à statut précaire non inscrits sur la liste de priorité : 1^{er} juin 2016